Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_48-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

**Etaient présents** : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

**Suppléants présents sans voix délibérante** : M. Jobert, Mme Tison,

**Absente excusée avec pouvoir** : Mme Machard représentée par M. Houdus

**Absents Excusés** : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

**Absents** : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

## 2026_48_020_3.2 : Vente d'un délaissé – commune de Montours LES PORTES DU COGLAIS

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances et des affaires foncières expose aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de régulariser la cession d'un délaissé de terrain appartenant à Couesnon Marches de Bretagne.

La parcelle concernée est la parcelle A 1297 à Montours 35 460 LES PORTES DU COGLAIS d'une surface de 76 m². Cette parcelle est située à proximité du Belvédère et sert aujourd'hui de jardin à Monsieur et Madame LE HUEROU, propriétaires de la parcelle voisine, la parcelle A 1969.

Afin de régulariser ce dossier, Monsieur le Vice-président propose la vente de ce délaissé de terrain au profit de Monsieur et Madame Le HUEROU à l'euro symbolique et que les frais d'acte soient à la charge de Monsieur et Madame Le HUEROU

Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 22 Janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_48-DE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances et des affaires foncières, propose :

- De valider la vente à l'euro symbolique de la parcelle A 1297 d'une surface de 76 m² au profit de Monsieur et Madame LE HUEROU domiciliés Ruelle de la Vieille Forge à Montours 35 460 LES PORTES DU COGLAIS,

- De préciser que l'acte sera rédigé en l''étude de Maître Blanchard à MAEN ROCH et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

- D'autoriser Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-président à signer les actes relatifs à cette affaire,

- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

